

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

19-5

Mardi 10 SEPTEMBRE 2019

Compte-Rendu

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi 10 septembre 2019 à 19 H.
Étaient présents: S. BOCHET, Maire, C. CHEVALIER, Adjoint, D. GARNIER, conseillère déléguée
E. ECHANTILLAC, D. JEAN, F. PUPPINI et L. RENAUD, Conseillers Municipaux.
Absents excusés : JP BARON et P. COUPEAU qui ont respectivement donné procuration à S. BOCHET et
E. ECHANTILLAC.

Absents: P. GUILLOT, A. ORTOLLAND, S. PETITDEMANGE,.

Le procès-verbal de la précédente réunion étant adopté, il est passé à l'ordre du jour.

La séance est déclarée ouverte à 19H; D. JEAN est élu secrétaire de séance.

1 - ADMINISTRATION GENERALE – COMPLEMENT DE DISPOSITIF D'ACTION SOCIALE.

Le conseil municipal décide de mettre en place un dispositif d'action sociale sous forme de chèques cadeaux au profit des agents de la collectivité lors de leur départ à la retraite qui répondent aux critères d'attributions suivants : position d'activité dont la durée est supérieure à un an.

Décision prise à l'unanimité.

2 - PERSONNEL COMMUNAL - SUPPRESSION D'UN POSTE D'ATSEM PRINCIPALE DE 1ÈRE CLASSE - CRÉATION D'UN POSTE D'ATSEM PRINCIPALE DE 2ND CLASSE.

Le Conseil Municipal décide de la suppression d'un emploi d'ATSEM de 1ère classe à temps non complet de 31,07 H hebdomadaires et décide de la création d'un emploi de catégorie C d'ATSEM de 2nde classe à temps non complet de 28,76 heures à compter du 1er septembre 2019.

Décision prise à l'unanimité.

3 - TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX – MODIFICATION AU 01/09/2019.

Sur proposition de M. Stéphane BOCHET, le Conseil Municipal décide d'apporter au 1er septembre 2019 les modifications suivantes au tableau des emplois communaux : Modification du temps de travail affecté au poste permanent à temps non complet d'adjoint administratif principal de 1ère classe de 31,50 H à 34 H 00.

Décision prise à l'unanimité.

4- INTERCOMMUNALITE - APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES PORTANT SUR L'ÉVOLUTION DE LA COMPÉTENCE VOIRIES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE.

Le Conseil Municipal décide de reporter cette décision en attente d'informations complémentaires de la communauté d'agglomération.

Décision prise à l'unanimité.

5 - INTERCOMMUNALITE - APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES DU 25 JUIN 2019.

Le conseil municipal décide de refuser le contenu et les conclusions du rapport de la CLECT en date 25 juin 2019 portant sur l'évaluation des charges transférées ou restituées au titre de :

- La restitution de la compétence défense extérieure contre l'incendie ;
- La restitution de compétences aux communes des Bauges ;
- Le transfert de la station des Aillons-Margéraz ;
- La substitution d'Arith et de St François de Sales par Grand Chambéry au sein du Syndicat mixte des stations des Bauges.

Décision prise à l'unanimité.

6 - INTERCOMMUNALITE – RÉVISION DU MONTANT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DE LA COMMUNE DE CURIENNE AU TITRE DE L'ANNÉE 2019.

Le conseil municipal **décide de refuser** le montant de l'attribution de compensation 2019 révisée de la commune de CURIENNE soit 20 183 € ;

Décision prise à l'unanimité.

7 - FORET COMMUNALE - INSCRIPTION DES COUPES À L'ÉTAT D'ASSIETTE 2020 SUR PROPOSITION DE L'ONF.

Le Conseil Municipal approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2019 annexé à la présente délibération et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Décision prise à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H.

Le Maire, S. BOCHET



Le Secrétaire de séance, D. JEAN